

EXTRAIT:

**GRAND
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (19) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme BARREAU, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINÉ, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.GAUTHIER, M.HENEAU, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (1) :

Mme AZIHARI donne pouvoir à Mme LAVRARD

EXCUSES (4) :

M.PICHON
M.BARBOT
Mme DE COURREGES
M.GUIMARD

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Claude BONNET

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Candidature à l'extension des consignes de tri des déchets ménagers sur Grand Châtellerault Nord

En 2011, l'expérimentation des nouvelles consignes avec l'ajout des pots, barquettes et films en plastiques sur 51 collectivités réunissant 3,7 millions d'habitants a permis de recycler 23 % des emballages plastiques. Citeo est l'éco-organisme agréé par l'Etat sur la filière des emballages ménagers pour la période 2018-2022.

L'objectif de Citeo est d'uniformiser les consignes pour les usagers et d'étendre cette action à l'ensemble du territoire national afin d'atteindre les objectifs nationaux suivants :

- 75 % de recyclage de l'ensemble des emballages mis sur le marché en France ;*
- 65 % de recyclage des déchets de papiers graphiques gérés par le service public de prévention et de gestion des déchets mis sur le marché en France.*

L'atteinte des objectifs se fait dans un souci d'optimisation des coûts de l'ensemble du dispositif sur le territoire national. L'harmonisation des consignes de tri est progressive et a lieu suite à l'appel à candidature des collectivités et centres de tri. Elle s'accompagne de la nécessité d'adapter les centres de tri et d'organiser les filières par rapport aux nouveaux gisements à valoriser.

Pour Grand Châtellerault Ouest (ancienne communauté de communes du Lencloîtreais) en 2012, puis Grand Châtellerault Sud en 2015 (ancienne CAPC) cette évolution a été intégrée avec l'extension des consignes de tri sur leur territoire. Les emballages de Grand Châtellerault Nord (ancienne communauté de communes des Portes du Poitou) ont été dirigés sur le centre de tri de Saint Eloi (SITA) suite à la fermeture de celui de Saint-Georges-Lès Baillargeaux.

Le présent appel à projets est destiné aux collectivités clientes des centres de tri sélectionnés en 2015-2016 dont tout ou partie du territoire n'est pas encore en extension des consignes de tri (8 à 10 millions d'habitants).

La candidature à l'extension des consignes de tri pour Grand Châtellerault Nord permettra à l'agglomération d'uniformiser les consignes de tri et permettra une communication globale, sans confusion pour les habitants. Elle contribuera à la simplification du geste de tri et à son

Délibération du bureau prise par délégation

du 9 juillet 2018

n°14

page 2/2

uniformisation sur le territoire national.

* * * * *

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU l'article 3.3.1.6 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés.

VU la délibération n°11 du bureau d'agglomération du 13 novembre 2017 autorisant la signature du Contrat pour le barème F pour les emballages et pour la valorisation des papiers avec Citeo,

CONSIDERANT l'intérêt de mener une communication uniforme sur l'ensemble du territoire de Grand Châtellerault et les dispositions financières plus favorables concernant les soutiens à la collecte sélective des emballages.

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- de répondre à l'appel à candidature pour l'extension des consignes de tri (dépôt du dossier avant le 20 juillet 2018) et à signer tout document relatif à ce dossier.

Les recettes correspondantes seront inscrites sur les comptes : 812.12/7478/3470 (soutien à la tonne triée et à la communication).

UNANIMITE

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le 11/07/18

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER